

## SALLE CULTURELLE : CE QU'ELLE VA NOUS COÛTER !

Engager la commune dans la construction d'une salle de spectacle de 905 places sans avoir présenté au conseil municipal, et donc aux Plouguernéens, un budget prévisionnel de fonctionnement de la salle est irresponsable. C'est ce que le maire s'apprête à faire.

Après nous être informés auprès de professionnels, notre réflexion nous a amené à retenir les hypothèses suivantes :

1. Une programmation de 20 spectacles payants par an.
2. Un nombre moyen de 250 spectateurs par spectacle ( bien que la fréquentation constatée pour les spectacles produits ces dernières années dans la commune ne dépasse pas 150 personnes).
3. Pour atteindre les deux objectifs ci-dessus, déjà ambitieux, il faudra mettre en place une équipe performante de professionnels animée par un directeur qui aura en charge le choix et la mise en oeuvre des spectacles et par un régisseur qui devra faire fonctionner les coûteux équipements scéniques qui ont été prévus.
4. Le prix **moyen** des places ne devra pas dépasser 11 € : un budget «sortie» de 44 € pour une famille de quatre personnes est déjà lourd pour les habitants de notre région.

**Sur ces bases**, nous avons établi un budget prévisionnel de fonctionnement, qui fait apparaître un **déficit de 190 000 €**. La Communauté de Communes du Pays des Abers, accepte aujourd'hui, mais pour combien d'années, de verser un maximum de 40 000 €.

Il restera donc chaque année **150 000 € à la charge de la seule commune de Plouguerneau, auxquels s'ajouteront pendant 25 ans, au minimum 100 000 € pour rembourser l'emprunt et payer les intérêts y afférent.**

**C'est finalement 250 000 euros supplémentaires que notre commune devra déboursier chaque année pour la salle de spectacles André LESVEN lorsqu'elle sera en fonctionnement !**

Aura-t-elle les moyens d'assumer cette charge ?

Nous en doutons, car si on se réfère au budget prévisionnel du maire pour l'année 2011, voté par sa majorité le 21 avril dernier, la capacité d'auto-financement nette, c'est à dire ce qui restera lorsque la commune aura réglé toutes ses dépenses obligatoires, ne sera que de 205 000 euros ...

**Et ce chiffre ne tient pas compte de l'emprunt qui devra être contracté pour la construction, annoncée en 2012, de l'Espace sportif, ni du coût de fonctionnement de ce nouvel équipement, ni du montant des travaux de mise aux normes de la maison communale, ni ceux de la mise aux normes handicapés des bâtiments municipaux, ni de ceux de mise hors d'eau de la salle Jean TANGUY, ni ...**

Si la commune ne peut déboursier les 250 000 € par an pour cette salle de spectacles, elle ne sera qu'une salle des associations «bis» **mais plus de 5 000 000 € auront été pris dans la poche des contribuables pour construire cet équipement inutile !**

# SALLE CULTURELLE : CE QU'ELLE VA NOUS COÛTER

## BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL DE FONCTIONNEMENT

Spectacles entrée payante	20 spectacles
Spectacles entrée libre	10 spectacles
Location salle	10 locations
Prêt salle	15 prêts
Prix du KWh	0,075 €/KWh

### DEPENSES

SALAIRES	brut	charges 50%	y cis charges
0,5 directeur (1)	2 800 €	1 400 €	2 100 €
1 régisseur	2 300 €	1 150 €	3 450 €
0,5 sec. agt d'accueil	1 400 €	700 €	1 050 €
1,0 technicien de spect.	1 700 €	850 €	2 550 €
0,0 agent d'entretien	1 400 €	700 €	0 €
1,0 femme de ménage	1 400 €	700 €	2 100 €
			11 250 €/mois
			12 mois
			135 000 €
ELECTRICITE ( Eclairage et chauffage)			31 591 €
LOCATION GROUPE ELECTROGENE	6 spectacles	500 €/jour	3 000 €
CONTRATS D'ENTRETIEN			3 500 €
TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA SALLE			3 000 €
PETIT EQUIPEMENT			2 000 €
COMMUNICATION-PUBLICITE	30 spectacles	130 €	3 900 €
BILLETTERIE	20 spectacles	100 €	2 000 €
PAPETERIE-TELEPH-DEPLACEMENTS			1 000 €
ASSURANCES			300 €
SPECTACLES			
Entrée payante	20 spectacles	2 600 € cachet	52 000 €
	SACEM...	10%	5 200 €
	20 spectacles	300 € transp hébergé	6 000 €
Entrée libre	10 spectacles	150 € transp hébergé	1 500 €
			64 700 €
		<b>Total dépenses</b>	<b>249 991 €</b>

### RECETTES

BILLETTERIE	20 spectacles	250 spectateurs	11 €/spect	55 000 €
LOCATION D'UNE SALLE	10 locations		300 €/location	3 000 €
			<b>Total recettes</b>	<b>58 000 €</b>
			<b>Déficit</b>	<b>191 991€</b>
SUBVENTION C.C.P.A.		20% du déficit (plafonné à 40 000 €)		38 398 €

**Reste déficit à financer par la commune 153 592€ (2)**

(1) Le salaire du directeur sera pris en charge pour la moitié par la commune de Plabennec... lorsque la salle de spectacle de cette commune sera construite.

(2) A ce chiffre il faudra ajouter, chaque année, la charge de l'emprunt, capital et intérêts, soit plus de 100 000 €. Le total à déboursier par la commune annuellement pour cet équipement sera donc de 250 000 €